



Que dois-je fournir quand le père garde ses enfants?

Par **Nescafé**, le **13/06/2020** à **15:48**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce. Pour le moment, nous ne sommes pas encore passé devant le JAF. Le père a consenti à prendre les enfants ce week-end. J'ai préparé un sac d'habits et un sac de jeux. Il voulait aussi les brosses à dents, dentifrice...etc.

Qui doit fournir ce genre de chose? Est-ce qu'il doit y avoir tout en double? Ou est-ce à moi (chez qui les enfants résident) de fournir ce genre de chose?

Merci

Par **fabrice58**, le **13/06/2020** à **15:53**

Bonjour,

vous n'avez pas à fournir le matériel, ce sont aussi ses enfants, il doit acheter de quoi faire. Il doit aussi avoir des vêtements pour eux chez lui.

Tout ça me semble mal parti s'il a consenti à les prendre chez lui. Le DVH promet.

Cordialement